

# JAMAIS OUBLIÉS

LES DISPARUS DU LIBAN

**AMNESTY**  
INTERNATIONAL



Des milliers de personnes ont disparu pendant ou après la terrible guerre civile qui a déchiré le Liban de 1975 à 1990 et ne sont jamais revenues. Certaines ont été arrêtées par différentes parties au conflit. Pour d'autres, on peut supposer qu'elles ont été tuées lors des combats ou des massacres qui ont émaillé le conflit, puis jetées dans des fosses communes où leurs corps n'ont pas encore été identifiés. Pour d'autres encore, il n'existe aucune piste. Depuis, leurs proches vivent constamment dans la douleur et dans l'angoisse ; ils restent déterminés à découvrir ce qui leur est arrivé.

La guerre civile du Liban a été une succession de conflits liés les uns aux autres, dans lesquels de nombreuses parties, libanaises et autres, ont été engagées. Elle a eu des aspects nationalistes, idéologiques et communautaires qui, pour certains, ont initialement pris la forme d'une opposition ou d'un soutien aux réfugiés palestiniens, et, dans une certaine mesure, ont dressé les différentes communautés religieuses du Liban les unes contre les autres. Elle a entraîné l'intervention armée directe des voisins les plus puissants du Liban, Israël et la Syrie, souvent alliés à différentes factions libanaises. Parmi ces dernières figuraient les Forces libanaises, dérivées d'une coalition initiale de groupes chrétiens comprenant les Phalanges et le Parti national libéral (PNL), le Mouvement de l'espoir (ou mouvement Amal, une milice chiite) et le Hezbollah, le Parti socialiste progressiste (PSP), un parti druze, les Murabitun, groupe sunnite, ainsi que plusieurs partis laïcs. Les groupes armés palestiniens, dont ceux de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), ont également joué un rôle important.

Une autre milice, connue par la suite sous le nom d'Armée du Liban-Sud (ALS), a mené des opérations aux côtés d'Israël dans le sud du Liban.

La guerre civile a été marquée par des invasions et une occupation du territoire par les forces armées israéliennes, qui se sont finalement retirées en 2000, une longue présence militaire syrienne, qui s'est poursuivie jusqu'en 2005, ainsi que des alliances internes et externes qui ont évolué au fil du temps. Elle a entraîné des déplacements massifs de population ainsi que des transferts de personnes entre groupes et à travers les frontières. Des milliers de personnes ont été victimes d'homicide illégal et des milliers d'autres de disparition forcée, d'enlèvement ou d'autres atteintes à leurs droits fondamentaux. L'État libanais n'ayant pas entamé de processus de vérité, de justice et de réconciliation, pas plus que les autorités d'autres États impliqués dans le conflit, on ignore toujours le sort de plusieurs milliers de personnes et les responsables des atteintes n'ont été ni punis, ni même identifiés.



Cela fait plusieurs dizaines d'années, parfois plus de 30 ans, que les familles des disparus vivent dans la souffrance parce que ceux qui leur étaient chers sont absents et qu'elles n'ont aucune certitude quant au sort qui leur a été réservé. Elles ne savent pas s'ils sont vivants ou morts. Elles ne peuvent pas organiser des funérailles dignes, ni faire leur deuil. Leur vie est difficile en raison des problèmes juridiques, financiers et administratifs que pose le caractère indéterminé de la situation de leur parent disparu. Nombre d'entre elles gardent l'espoir qu'un jour, elles recevront une visite ou un coup de téléphone et que leur parent va réapparaître, ou qu'elles auront au moins des nouvelles à son sujet.

Amnesty International s'est entretenue avec de nombreux proches de disparus au cours d'une mission de recherche au Liban en octobre 2010. L'histoire de certains d'entre eux est relatée ici. L'organisation espère que ce document les aidera à obtenir gain de cause dans leur long combat pour la vérité et la justice.



© al-Akhbar

*Ci-dessus* : Wadad Halawani, entourée de photos de personnes disparues depuis la guerre civile de 1975-1990.

*Couverture* : Amineh Abd al Husri montre une photo de son fils Ahmed Zuhdi al Sharqawi, disparu depuis 1986 (voir page 5).

## DÉFINITIONS ET OBLIGATIONS

Les disparus sont des personnes qui ont disparu sans laisser de traces au cours d'un conflit armé ou de troubles internes. Il peut s'agir de personnes arrêtées par des parties au conflit, de personnes tuées dont le corps n'a pas été retrouvé et identifié, ou encore de personnes dont la famille n'a aucune nouvelle et ignore le lieu où elles se trouvent ainsi que le sort qui leur a été réservé.

Une disparition forcée, aux termes de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, que le Liban a signée mais pas encore ratifiée, désigne « l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation

de liberté par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi ». Lorsque l'État ou ses alliés, y compris les milices armées, n'ont pas joué un tel rôle, on parle généralement d'enlèvement, et non de disparition forcée.

Les disparitions forcées, lorsqu'elles s'inscrivent dans un contexte d'attaques généralisées ou systématiques dirigées contre la population civile, constituent des crimes contre l'humanité, qui sont considérés parmi les crimes les plus odieux qui soient.

Wadad Halawani est la fondatrice du Comité des proches des personnes enlevées et portées disparues au Liban. Elle a décrit à Amnesty International ce qu'était sa vie depuis que des individus – des agents des services de renseignement de l'armée libanaise, semble-t-il – sont venus chercher son mari, Adnan Musbah Halawani, en septembre 1982 à leur domicile, à Beyrouth. Elle a dû assumer seule la responsabilité d'élever ses deux jeunes enfants, alors âgés de trois et six ans. Elle a expliqué que le bonheur était parti de son foyer après la disparition de son époux et qu'elle avait « perdu son équilibre ». Elle a ajouté qu'elle ne savait pas « comment protéger les enfants des roquettes », ni « comment répondre à leurs innombrables questions » sur leur père.

À partir de son expérience et de celle des nombreuses femmes de disparus qu'elle a rencontrées, Wadad Halawani a pu évoquer, au-delà de la douleur des familles, les problèmes que celles-ci rencontrent à trois niveaux : personnel et social, juridique et administratif, et enfin économique.

Aux niveaux personnel et social, a-t-elle indiqué, une femme dont le mari a disparu n'étant considérée ni comme une épouse, ni comme une célibataire, une divorcée ou une veuve, elle s'est heurtée, pendant toutes ces années, à de graves difficultés liées au statut inférieur de la femme dans la société libanaise.

Aux plans juridique et administratif, a-t-elle souligné, les femmes de disparus ne peuvent utiliser l'argent de leur mari ni vendre ses biens, une voiture par exemple, en l'absence d'une procuration les y autorisant. Elles ne peuvent obtenir de passeport ni pour elles, ni pour leurs enfants mineurs, la personne responsable au regard du droit dans ce second cas étant le père, à défaut le grand-père, à défaut un oncle, même lorsque la personne qui élève les enfants est la mère.

Au niveau économique, a-t-elle ajouté, la perte du soutien de famille a généralement des conséquences catastrophiques, la plupart des personnes disparues appartenant à des milieux défavorisés. Dans bien des cas, les familles ne sont plus en mesure de subvenir quotidiennement à des besoins aussi élémentaires que l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux et les frais d'éducation.



© Amnesty International

### « JE SUIS SÛRE QU'IL REVIENDRA »

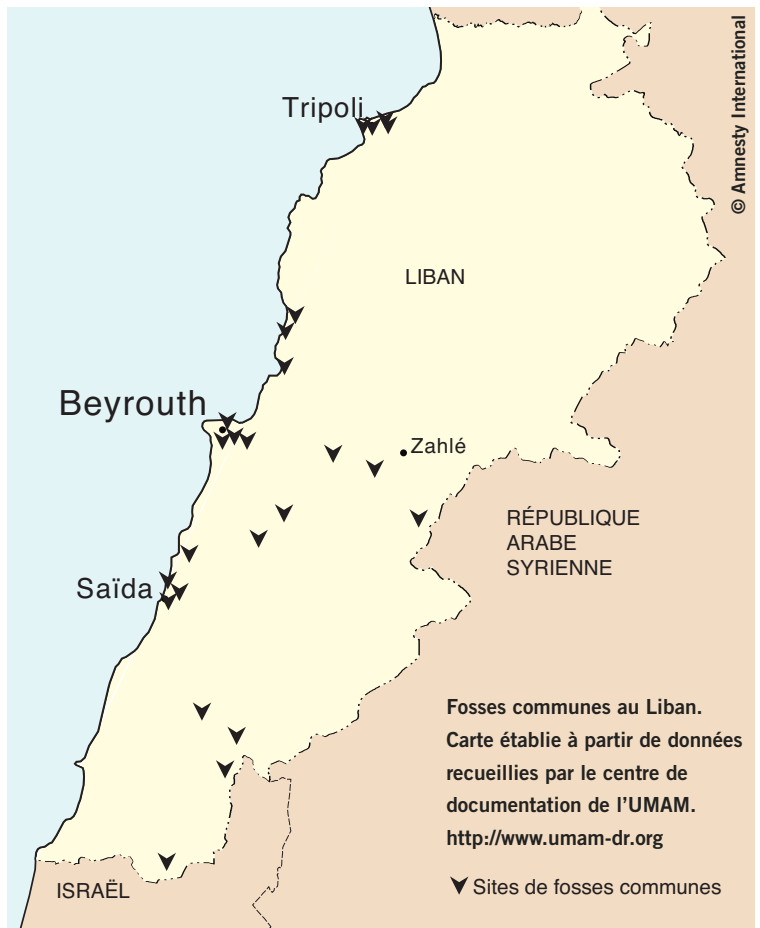
« Comment est-il possible qu'un homme qui tentait de défendre le territoire de son pays soit aujourd'hui oublié par les autorités ? », s'indigne Sonia Eid. Son fils Jihad George Eid, soldat de l'armée libanaise, avait à peine 20 ans quand il a disparu, le 13 octobre 1990. Il aurait été blessé et capturé à al Hadath, dans le Mont-Liban, à la suite d'affrontements avec l'armée syrienne, puis transféré en Syrie. Dix-neuf autres soldats libanais et deux prêtres sont considérés comme disparus depuis ce jour.

Sonia Eid dispose de nombreuses informations sur son fils qui lui donnent la certitude « qu'il est là-bas, vivant ». Toutefois, la Syrie ne reconnaît pas sa détention. En 1995, des membres des services de renseignement de l'armée libanaise ont rendu visite à Sonia Eid et lui ont dit que son fils était détenu en Syrie. Cependant, le lendemain, des responsables libanais ont soutenu que cette visite n'avait jamais eu lieu et ont démenti cette information. Malgré tout, Sonia Eid a confié à Amnesty International, avec une conviction inébranlable : « Je suis sûre qu'il reviendra ».



© Amnesty International

Marie Mansourati montre une photo de son fils Dany, de nationalité libanaise, qui a disparu à Damas, la capitale syrienne, le 9 ou 10 mai 1992. Trois personnes en civil ont arrêté Dany et son frère, Pierre, alors qu'ils circulaient en voiture, et elles ont emmené Dany dans leur véhicule. Selon des informations non confirmées il aurait été conduit au siège des services de renseignements de l'armée de l'air à Damas. Certaines sources indiquent qu'il est mort des suites de torture début 1994, et d'autres qu'il a été exécuté. En juillet 1994, le gouvernement syrien a fait savoir au rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires que Dany Mansourati avait été jugé, déclaré coupable d'espionnage et condamné à mort. Marie Mansourati et sa famille n'ont plus eu aucune nouvelle de Dany depuis sa visite à Damas, et le gouvernement syrien ne leur a fourni aucune information sur son sort et sur le lieu où il se trouvait.



© Amnesty International

## LES DROITS DES FAMILLES

« [Aux termes du droit international], le droit à la vérité implique la connaissance complète de la vérité concernant des événements donnés [...] Dans le cas des disparitions forcées et des personnes portées disparues, le droit à la vérité consiste également à connaître le sort de la victime. »

Navi Pillay, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, mars 2010

En vertu des normes internationales relatives aux droits humains :

- les familles ont le droit, dans les situations de conflit armé, de connaître le sort de leurs proches ;
- chacune des parties à un conflit armé doit prendre toutes les mesures possibles pour tenter d'élucider le sort des personnes portées disparues du fait du conflit, et faire connaître toutes les informations utiles sur ce qui leur est arrivé ou le lieu où elles se trouvent ;
- les États doivent ouvrir sans délai des enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales sur les violations du droit

international humanitaire et relatif aux droits humains signalées pendant et après le conflit et, en présence de preuves suffisantes, poursuivre les responsables présumés ;

■ les familles de personnes portées disparues doivent être reconnues comme des victimes de conflit armé, et leur droit d'être informées, de voir les responsables présumés soumis à l'obligation de rendre des comptes et d'obtenir la reconnaissance des atteintes commises doit être respecté ;

■ le fait de ne pas informer des personnes du sort de proches portés disparus en raison d'un conflit armé constitue une violation du droit à une vie de famille ; e fait de s'abstenir systématiquement ou durablement d'informer les familles constitue une forme de traitement cruel et dégradant ;

■ les victimes et leurs proches ont le droit de chercher et d'obtenir des informations sur les causes des atteintes commises pendant les conflits armés.



© Amnesty International

La Tour Murr, dans le centre de Beyrouth. Ce gratte-ciel est tristement célèbre pour avoir été utilisé comme base militaire pendant la guerre civile par le mouvement Amal, entre autres.

## DISSIMULER OU RÉVÉLER LA VÉRITÉ ?

Les autorités libanaises ont pris peu de dispositions pour établir le sort des personnes disparues et n'ont rien fait pour traduire les responsables présumés en justice, malgré l'ampleur et la gravité du problème et le travail de pression persévérant des familles.

Un rapport de police de 1991 aurait recensé 17 415 cas de « disparition », mais peu d'autres informations ont été rendues publiques et ce chiffre est sujet à caution. Des commissions ont ensuite été créées par les autorités, en 2000 et en 2001, mais leurs travaux laissaient également à désirer. En conséquence, il n'existe actuellement aucun consensus sur le nombre de personnes disparues ou victimes de disparition forcée, et encore moins de liste répertoriant leurs noms.

La commission de 2000 n'était pas indépendante, car elle était exclusivement composée de membres des forces de sécurité. Après avoir recueilli des informations pendant six mois, elle a déclaré, dans un rapport de deux pages,

que le nombre de personnes portées disparues s'élevait à 2 046 et qu'aucune d'elles n'était en vie. Elle a conseillé aux familles de déclarer morts leurs proches disparus, option rendue possible par la Loi 434 de mai 1995. Effectuer une telle démarche aurait aidé les familles à régler les problèmes juridiques liés à la disparition de leurs proches, mais aucune preuve de leur décès ne leur a été fournie. Aussi, la plupart d'entre elles n'ont pas déclaré morts ceux qui leur étaient chers.

La commission de 2001, du fait de sa composition, semblait plus indépendante, mais elle n'a reçu pour mandat que d'enquêter sur les cas pour lesquels des éléments tendaient à prouver que la personne pouvait être encore en vie. Elle a travaillé durant 18 mois, examiné environ 900 dossiers mais n'a publié aucun rapport.

En 2005, une commission mixte libano-syrienne a été officiellement mise sur pied, dans le but premier d'enquêter sur le sort des personnes de nationalité libanaise signalées comme disparues en Syrie. Elle s'est réunie à au moins 30 reprises, mais

Malgré ses 78 ans, Amineh Abd al Husri, plus connue sous le nom d'Im Ahmed (la mère d'Ahmed), continue à faire campagne avec détermination pour découvrir la vérité sur la disparition de son fils.

« Mon fils, Ahmed Zuhdi al Sharqawi, est né en 1964. Il ne s'intéressait pas à la politique. Il suivait une formation en électricité et en bâtiment, et quand il n'y avait pas de travail, il vendait des cigarettes dans la rue. Il ne regardait même pas les informations, il préférait lire des livres en anglais.

« À 1 heure du matin, le 18 décembre 1986, on a frappé à notre porte, près de Ramlet al Baida [ouest de Beyrouth]. C'étaient des hommes d'Amal et ils ont emmené Ahmed à la tour Murr.

« Nous avons découvert qu'Ahmed avait été remis aux Syriens et transféré dans un service d'investigation de l'armée à Damas. J'ai des documents qui le prouvent. Nous avons remué ciel et terre en Syrie, et au Liban, pour le retrouver.

« Je veux que mon fils revienne. Nous voulons tous que nos fils reviennent – même si c'est dans un cercueil. Peut-être qu'il est mort, je ne sais pas. Mais si son corps m'est rendu, je voudrais l'enterrer aux côtés de son père. »



© Amnesty International



© Amnesty International

*Ci-dessus* : Amineh Abd al Husri montre la photo de son fils Ahmed. Le texte dit : « Jusqu'à quand des détenus libanais dans les prisons syriennes ! » De nombreuses familles disposent d'éléments prouvant que leurs proches ont probablement été transférés en Syrie ; pour d'autres, une détention dans ce pays pourrait être la dernière chance qu'ils soient encore en vie.



© Amnesty International

« Le 12 août 1976, a dit Kassem al Aina, tout en montrant une photo commémorant ce jour fatidique, ma sœur Zahra et son fils, Rateb Kareem al Aina, ont fait partie des nombreuses personnes qui ont dû traverser Beyrouth après le massacre et les expulsions de Tel al Zater. La ville était en guerre. Alors qu'ils marchaient vers Sabra, où nous nous trouvons actuellement, on les a obligés à s'arrêter à un poste de contrôle du PNL près du musée. Rateb et d'autres jeunes Palestiniens ont été repérés. Il avait alors 17 ans. On les a emmenés et personne ne l'a jamais revu. À l'époque, les Forces libanaises étaient proches de la Syrie et ma sœur est allée à Damas pour s'enquérir de son sort. Mais elle n'a obtenu aucune information. C'est encore plus difficile quand on ne sait pas s'ils ont été tués. C'est pire que s'ils étaient morts. Je n'ai guère d'espoir. »

Six ans plus tard, sa famille a de nouveau été touchée par une tragédie :

« En décembre 1982, j'ai perdu ma sœur et sa fille. Noha, ma sœur, approchait la cinquantaine. Sa fille Kifah avait 14 ans. Elles vivaient à Naamé [au sud de Beyrouth] et soutenaient la résistance palestinienne. Son mari se trouvait en Arabie saoudite. Un jour, les Phalanges sont venues et les ont emmenées. C'est ce que les voisins nous ont rapporté. On ne sait rien d'autre à leur sujet. Nous avons essayé de savoir ce qu'elles étaient devenues par l'intermédiaire de relations, d'amis d'amis, mais nous n'avons rien découvert. »



seule une toute petite partie de ses travaux a été rendue publique et beaucoup mettent en doute son efficacité.

Ces initiatives n'ont pas apporté grand chose aux familles des disparus, et les responsables des homicides et des disparitions, eux, bénéficient toujours de l'impunité. En effet, la Loi d'amnistie n° 84/91 de 1991 a proclamé une amnistie générale pour tous les crimes politiques – y compris les enlèvements – commis par des groupes armés pendant la guerre civile, sans rien prévoir pour les victimes et leurs proches.

Par ailleurs, les autorités israéliennes et syriennes n'ont pas mené d'investigations en bonne et due forme sur les enlèvements

**En avril 2005, l'ONG SOLIDE et des personnes dont des proches avaient disparu pendant la guerre civile ont monté cette tente de sensibilisation dans le centre de Beyrouth. Des militants s'y relaient en permanence afin que leur longue quête de vérité et de justice ne soit pas oubliée.**

ou homicides imputés à leurs forces. De même, à l'exception notable du cas de l'assassinat en 2005 de l'ancien Premier ministre libanais Rafic Hariri et des attentats qui se sont ensuivis, la communauté internationale ne s'est pas manifestée en vue de l'ouverture d'investigations au niveau international.



© Amnesty International



© Amnesty International

Nadia Adib devant une affiche sur laquelle figurent sa sœur Audette Salem, aujourd'hui décédée, représentante de premier plan des familles de disparus, et, en haut à droite, les enfants d'Audette, tous deux disparus. Audette Salem a connu une fin tragique : une voiture l'a écrasée le 16 mai 2009, près de la tente de sensibilisation érigée dans le centre de Beyrouth.

Pendant des années, Audette avait milité pour élucider le sort de son fils Richard, 23 ans, et de sa fille Marie-Christine, 19 ans, enlevés le 17 septembre 1985 par des membres du Parti socialiste progressiste (PSP), un parti représentant essentiellement la communauté druze, alors qu'ils traversaient la capitale avec le beau-frère d'Audette, George Salem. La famille d'Audette, grâce à ses relations, a appris que le PSP avait échangé Richard et Marie-Christine contre d'autres personnes détenues par le Hezbollah.

De nombreuses années après, un homme libéré d'une prison syrienne s'est présenté à la tente et s'est dit certain d'avoir côtoyé Richard dans la Fara Falastin (Section Palestine), le centre de détention des services de renseignement militaire à Damas, la capitale de la Syrie.

Nadia Adib continue à se battre pour découvrir ce qui est arrivé à ses proches et à d'autres personnes disparues.

## LUEURS D'ESPOIR

Les familles des disparus et d'autres personnes au Liban entretiennent la flamme de la mémoire et continuent à se mobiliser pour découvrir la vérité. Une manifestation de centaines de proches de disparus, en novembre 1982, a été suivie de la naissance du Comité des proches des personnes enlevées et portées disparues au Liban. Cette initiative a permis de mettre en évidence l'importance du problème à l'échelle nationale pendant et après la guerre civile.

Par la suite, d'autres ONG sont apparues, notamment le Comité de suivi pour le soutien des détenus libanais dans les prisons israéliennes, l'association Soutien

aux Libanais détenus et exilés (SOLIDE) et le Mouvement de soutien aux Libanais détenus arbitrairement (SOLIDA). En avril 2005, l'association SOLIDE et des familles se refusant à laisser les leurs tomber dans l'oubli ont monté dans le centre de Beyrouth une tente qui leur permet de sensibiliser le public au moyen d'affiches et de documents. Depuis lors, des proches de disparus s'y relaient en permanence.

Après des années de mobilisation des familles, le gouvernement libanais s'est dit déterminé à résoudre la question des disparus. Dans son discours d'investiture, en mai 2008, le président Michel Sleiman a déclaré que les autorités poursuivraient leurs efforts pour « faire le jour sur le sort



« Des gens m'ont dit qu'ils avaient vu mon frère cadet Bassam monter sous la contrainte dans l'un des camions près de l'ambassade du Koweït. Il avait 18 ans, il faisait des études. Ils avaient les yeux bandés et on leur donnait des coups. On les a emmenés. Nous ne savons pas où, ni ce qui leur est arrivé. Un jour, il y a une vingtaine d'années, j'ai vu dans le journal la photo de quelqu'un qui lui ressemblait. Nous sommes allés à Tripoli pour le retrouver, mais ce n'était pas lui. Nous n'avons pas perdu espoir. Nous avons gardé ses affaires. Je n'arrête pas de penser qu'on va frapper à la porte et que ce sera lui. »

Taghrid Samhoury, dont le frère a disparu pendant le massacre de Sabra et Chatila, en septembre 1982.

### **IL N'EST JAMAIS REVENU**



« La dernière fois que j'ai vu mon fils, c'était le 10 avril 1976. Il est juste sorti acheter des cigarettes dans un magasin à côté de chez nous – il n'est jamais revenu. Il avait 15 ans, il allait à l'école. Nous avons cherché et cherché, interrogé tout le monde, mis son nom partout et payé des gens pour qu'ils nous aident. Je suis profondément convaincue qu'il est vivant. Mais Dieu seul le sait. »

Halima Jemal, qui vit à Tripoli, lors d'un entretien avec Amnesty International. Elle tient à la main une photo de son fils Rashid Ladawi, prise quand il était adolescent.



des personnes disparues ». En décembre 2009, le Conseil des ministres du gouvernement d'unité nationale, qui est tombé en janvier 2011, a affirmé qu'il « suivrait sérieusement la question des Libanais disparus et des détenus en Syrie. » Il a ajouté qu'il travaillerait sur « les cas de [personnes victimes de] disparitions forcées à l'intérieur et à l'extérieur du Liban afin d'élucider leur sort, pour libérer les mémoires des souvenirs de la guerre, favoriser la réconciliation nationale et respecter le droit de savoir des familles », et qu'il envisageait « la création d'une instance nationale chargée de traiter la question des victimes de disparitions forcées sous tous ses aspects. » Au moment de la rédaction du présent document, fin mars 2011, un nouveau gouvernement n'avait pas encore été formé.

Le Comité des droits humains du Parlement libanais, en coordination avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et la société civile libanaise, prépare un plan d'action national pour les droits humains. Ce texte appelle le Liban à ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et à créer un comité national pour la vérité et la réconciliation. Une loi sur les personnes portées disparues est également en cours d'élaboration.

Ces initiatives, certes bienvenues, ne se sont pas à ce jour traduites par des mesures concrètes.

Des familles cherchent également à savoir la vérité par la voie judiciaire. Elles ont tenté de



## UNE TRAGÉDIE EN CINQ TABLEAUX

Afifeh Mahmoud Abdullah s'est presque excusée : « C'est une longue histoire que la mienne », a-t-elle dit avec un doux sourire. Nous nous trouvions devant la tente de sensibilisation, à Beyrouth. Avec précaution, elle a extrait d'une grande enveloppe cinq photos photocopiées. Les trois premières étaient celles de ses frères Jamil et Hassan, et de sa sœur Lamia. « Je n'étais pas avec eux le jour de leur disparition, en 1976, j'étais partie travailler. », a-t-elle confié.

La famille vivait alors dans le camp de réfugiés palestiniens de Tel al Zater, qui a été détruit et dont les occupants ont été massacrés par des combattants des Phalanges et du PNL le 12 août 1976. « Je n'ai pas pu revenir pour essayer de les retrouver, parce que les routes étaient bloquées et que s'ils m'avaient arrêtée, ils m'auraient tuée. », a-t-elle expliqué.

Afifeh Mahmoud Abdullah a montré la quatrième photo. « Mon cousin Ahmed Mohammed Abdullah, qui avait 14 ans, a aussi disparu à l'époque. Il n'aimait pas beaucoup l'école et il se formait pour travailler dans le bâtiment. Plus tard, nous nous sommes installés à Damour [un village au sud de Beyrouth], puis à proximité de la BAU [l'Université arabe de Beyrouth].

Elle a présenté la cinquième photo, sur laquelle figuraient une mère et sa fille. « En 1982, les Israéliens ont envahi le pays. Je n'étais pas chez nous. Quand j'ai pu y retourner avec une de mes sœurs, la maison avait brûlé. Ma mère, Terfi Mousa Huseyn, et ma sœur Jamila, qui avait 13 ans, avaient disparu. » Afifeh ignore toujours le sort qu'ont subi sa mère, ses deux sœurs, ses deux frères et son cousin.

Afifeh Mahmoud Abdullah a replacé les photos dans l'enveloppe, puis est partie, à pied. Elle savait qu'elle reviendrait.



Site d'une fosse commune où sont enterrées des centaines de victimes, palestiniennes et autres, du massacre perpétré en septembre 1982 à Sabra et Chatila (Beyrouth) par les Phalanges avec le soutien des forces armées israéliennes. La vignette en superposition reprend la photo figurant sur la gauche du panneau situé derrière la pierre tombale. Cette photo a été prise peu après le massacre, alors que les familles cherchaient leurs proches disparus parmi les corps.

© Amnesty International

poursuivre des responsables présumés d'enlèvements dans deux affaires distinctes. Leur démarche s'est heurtée à des obstacles particuliers, en raison de la difficulté qu'il y avait à monter des dossiers solides tant d'années après les violations, et de la nature même des atteintes, commises pour la plupart dans des circonstances troubles et sans laisser de preuves, notamment de corps.

Un certain succès a été remporté avec deux interprétations judiciaires, l'une définitive et l'autre temporaire, en vertu desquelles les disparitions forcées – telles que définies par le droit international – devaient être exclues du champ d'application de la Loi d'amnistie de 1991, dans la mesure où il s'agit de « crimes continus ».

Des familles représentées par deux ONG locales ont également intenté une action pour connaître la localisation et obtenir la protection de trois fosses communes évoquées dans le document résumant les conclusions de la commission de 2000. En octobre 2009, un juge a ordonné au Conseil des ministres de remettre au tribunal la version intégrale du rapport et des conclusions de la commission, qui n'avait pas été publiée. Deux brefs documents ont été communiqués au tribunal, puis transmis aux familles ; depuis, l'affaire suit son cours. Il est à espérer que le nouveau gouvernement accordera un haut degré de priorité à la question des disparitions et prendra des mesures décisives pour faire la lumière sur ce qu'il est advenu des milliers de personnes dont on n'a toujours pas retrouvé la trace.

Parmi les affaires de disparus comportant une dimension internationale certaine figure celle de l'imam Musa al Sadr. Ce religieux libanais, né en Iran, a disparu avec deux compagnons après s'être rendu en Libye, en 1978, pour y rencontrer le dirigeant de ce pays, le colonel Mouammar Kadhafi. Musa al Sadr était un représentant de premier plan de la population chiite du Liban et le fondateur du mouvement Amal ou mouvement de l'espoir.

Par ailleurs, quatre Iraniens – deux diplomates, le chauffeur d'une ambassade et un journaliste – ont été enlevés en 1982 dans le nord du Liban, par les Forces libanaises, semble-t-il. Selon des sources non concordantes, ils pourraient avoir été tués dans cette zone ou transférés en Israël.

Des Israéliens et des Libanais sont toujours portés disparus malgré les échanges de restes humains et de prisonniers qui ont eu lieu entre le Hezbollah et Israël en 2008. Parmi eux figurent Dalal Mughrabi, une adolescente palestinienne-libanaise, et Yahya Skaff, un Libanais, qui ont participé à une offensive menée en 1978 contre Israël. On peut également citer un membre de l'armée de l'air israélienne, Ron Arad, dont l'appareil s'est écrasé en 1986 pendant un bombardement sur le Liban. Selon certaines sources, il aurait été fait captif par le mouvement Amal et pourrait être tombé aux mains d'Iraniens.

Les autorités libanaises se sont montrées plus déterminées à faire la lumière sur le sort de l'imam Musa al Sadr et de ses compagnons que sur celui des autres disparus. Ainsi, des mandats d'arrêt ont été décernés à l'encontre de Mouammar Kadhafi et d'autres personnes soupçonnées d'être liées à leur disparition, et des protestations diplomatiques ont été formulées auprès de la Libye.



Depuis la fin de la guerre, les constructions se poursuivent à un rythme soutenu sans que des mesures soient prises pour identifier les restes humains qui pourraient être mis au jour, y compris sur ce site proche du camp de réfugiés de Chatila, à Beyrouth.

## LES TESTS D'ADN

Ces dernières années, le développement des tests d'ADN a révolutionné les méthodes d'identification des restes humains, comme on a pu le voir à grande échelle en Argentine et dans l'ex-Yougoslavie. Indépendamment des importantes questions juridiques, éthiques, financières et autres que pose le recours à cette technique, le fait est qu'il est maintenant possible d'identifier des dépouilles et donc d'informer des familles du sort de proches disparus. Ce qui manque, au Liban, c'est la volonté politique de voir cette possibilité exploitée pour les milliers de personnes disparues.

Le recours aux tests d'ADN est toutefois en progression dans ce pays. Ils ont permis



## DISPARUS DEPUIS UN MASSACRE



Wadha al Sabiq a parlé à Amnesty International de la disparition de deux de ses fils, survenue pendant le massacre de Sabra et Chatila (16-18 septembre 1982).

« Vers 19 heures, le vendredi 17 septembre, on nous a dit que nous devons tous nous munir de nos cartes d'identité et rejoindre les Israéliens qui étaient positionnés près de l'ambassade du Koweït. Les Forces [libanaises] étaient avec eux. Ils ont envoyé mes fils, Muhammed al Qadi, qui avait 19 ans et était manœuvre, et Ali al Qadi, un écolier de 15 ans, à la Cité sportive [un stade à environ 1 kilomètre de là], qui était devenue le quartier général conjoint des Israéliens et des Forces [libanaises]. J'ai réussi à m'enfuir avec d'autres femmes.

« [Pendant le massacre,] nous avons passé la nuit dans un bâtiment endommagé, près de l'échangeur autoroutier Cola. Dans la matinée, nous sommes allées à la Cité sportive et nous avons demandé où étaient nos fils, mais on nous a dit de partir. Ensuite, nous n'avons plus entendu parler d'eux – seulement du massacre. La Croix-Rouge et la Défense civile nous ont montré tant de cadavres. Nous avons marché au milieu des corps, mais nous n'avons pas vu mes fils. C'était horrible. Personne ne sait ce qu'il leur est arrivé. J'espère tellement qu'ils sont encore en vie. Mais j'ignore s'ils sont vivants ou morts. Je pense sans cesse à eux. »

d'identifier 13 des 24 cadavres de militaires libanais découverts en 2005 sur le site du ministère de la Défense à Yarzé, ainsi que les restes de près de 200 Libanais et autres ressortissants de pays arabes qui ont été remis par Israël, avec cinq prisonniers, lors d'un échange en 2008 avec le Hezbollah, en contrepartie de la dépouille de deux soldats israéliens. Les analyses d'ADN sont aussi utilisées actuellement pour identifier des restes de personnes tuées en 2007, lors d'affrontements survenus à Nahr al Bared (un camp de réfugiés palestiniens dans le nord) entre l'armée libanaise et le groupe armé Fatah al Islam.

Par ailleurs, il convient de saluer une autre avancée : le responsable des Forces de

sécurité intérieure du Liban a accepté qu'un échantillon d'ADN soit prélevé sur la dépouille d'Audette Salem, figure de proue du combat des familles de disparus, après la mort de cette militante en 2009 (voir page 7), afin que ses enfants disparus puissent un jour être inhumés à ses côtés.

Malgré ces progrès, force est de constater que quand des experts médico-légaux britanniques, en novembre 2009, ont identifié le corps d'Alec Collett, un journaliste britannique qui aurait été enlevé en 1985 et tué par le groupe armé palestinien Abou Nidal, d'autres restes humains découverts sur le site ont été remis en terre, aucune instruction n'ayant été donnée en vue de leur identification.



« Pour la vérité et la justice... »

Banderole évoquant l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri, dans le centre de Beyrouth. L'homicide fait l'objet d'une enquête menée par le Tribunal spécial pour le Liban, une juridiction hybride composée de juges libanais et internationaux, alors que la communauté internationale, depuis des décennies, ne s'intéresse guère au sort réservé à des milliers d'autres personnes.

## AGISSEZ

Écrivez aux autorités libanaises et demandez-leur :

- De prendre des mesures sans délai pour établir une commission nationale indépendante, comprenant notamment des experts indépendants et des représentants de la société civile, y compris des proches de disparus. Cette commission devra :

- avoir pour mandat d'enquêter sur le sort de toutes les personnes disparues et être habilitée à exiger une coopération et une transparence pleines et entières de la part de toutes les institutions de l'État et de toute personne sans exception ;

- avoir pour mission de localiser et de protéger les fosses communes et de veiller au bon déroulement des

exhumations, qui doivent être menées dans le respect des normes internationales, en vue d'identifier tous les restes humains mis au jour et de retrouver les proches des personnes dont le corps a été exhumé ;

- surveiller la mise en place d'une banque de données ADN nationale centralisée, qui devra être financée par le Parlement libanais afin de faciliter la procédure, qui devra être menée dans le respect des normes internationales ;

- avoir pour mandat d'examiner les meilleures options pour résoudre la question de la justice et de la réconciliation, en prenant en compte la nécessité que soit respecté le droit des victimes et des familles d'obtenir vérité, justice et réparation.

- de ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et la Convention

internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, en vue d'empêcher que de telles atteintes ne se reproduisent.

### ENVOYEZ VOS APPELS À :

His Excellency President Michel Sleiman  
Office of the President  
Baabda Palace  
Baabda, Mount Lebanon  
Liban  
Fax : + 961 5 922 400

His Excellency the Prime Minister  
Office of the Prime Minister  
Council of Ministers  
Grand Sérail, Rue des Arts et Métiers  
Riad al-Solh Square, Beirut  
Liban  
Fax: + 961 1 746 805

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



**Amnesty International** est un mouvement mondial regroupant 3 millions de sympathisants, membres et militants, qui se mobilisent dans plus de 150 pays et territoires pour mettre un terme aux violations des droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

Index : MDE 18/001/2011  
French

Avril 2011

Amnesty International  
International Secretariat  
Peter Benenson House  
1 Easton Street  
Londres WC1X 0DW  
royaume-Uni  
[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)